



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/76
21 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-septième session, 15-18 Novembre 2005,
point 5.2.23 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 2 DU RÈGLEMENT N° 99

(Projecteurs à sources lumineuses à décharge)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-quatrième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. (TRANS/WP.29/GRE/54, para. 32). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2005/11, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 1,

Feuille DxR/6, le tableau actuel:

"

Dimension en mm	Sources lumineuses de fabrication courante	Sources lumineuses étalon
r	$0,50 \pm 0,25$	$0,50 \pm 0,20$
s	$1,10 \pm 0,25$	$1,10 \pm 0,25$

"

devrait se lire:

"

Dimension en mm	Sources lumineuses de fabrication courante		Sources lumineuses étalon
	D1R/D2R	D3R/D4R	
r	$0,50 \pm 0,25$	$0,50 \pm 0,25$	$0,50 \pm 0,20$
s	$1,10 \pm 0,25$	$1,10 + 0,25/-0,40$	$1,10 \pm 0,25$

"
